

Réseau
Paysage

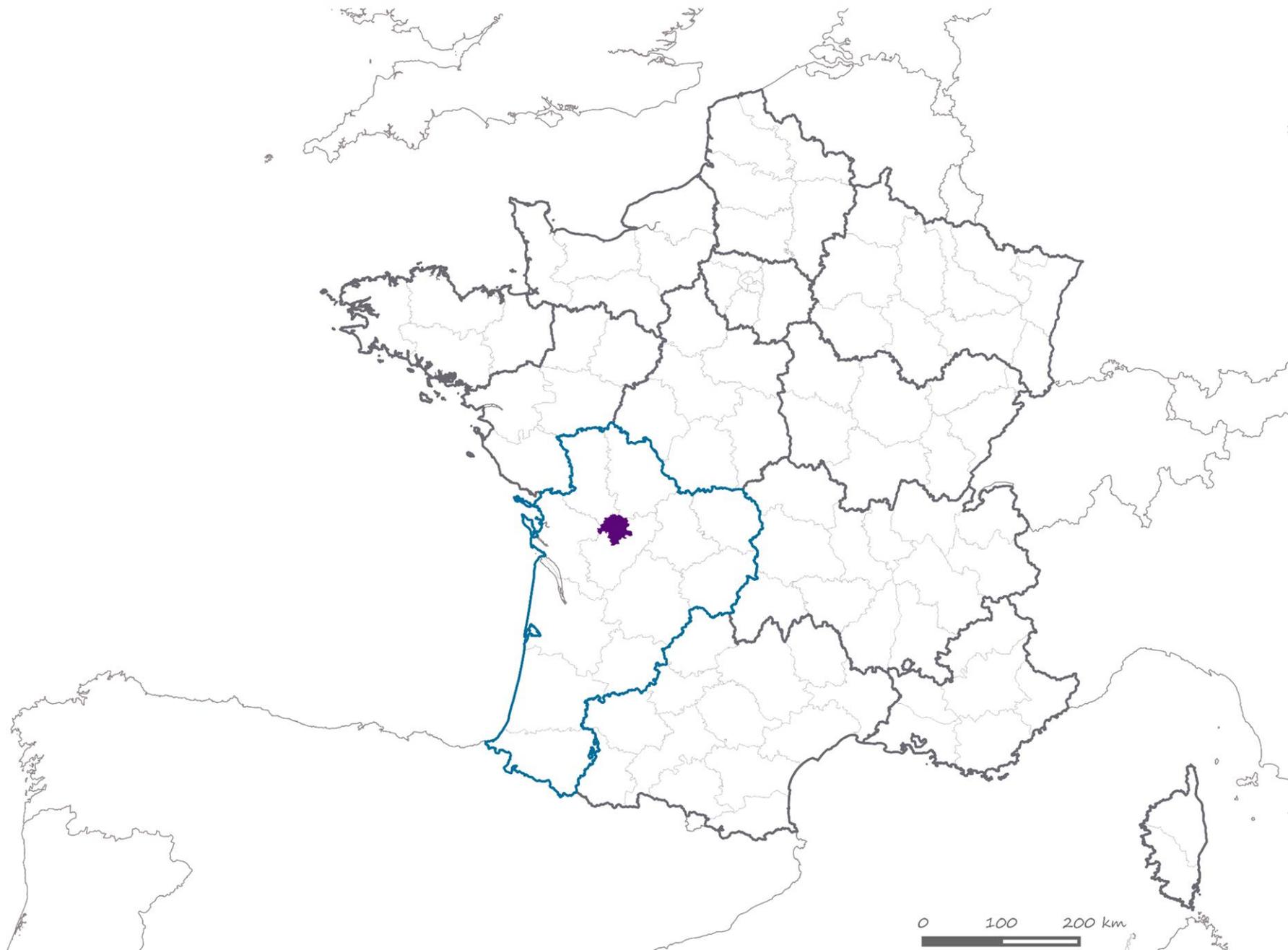
Nouvelle-Aquitaine

Les paysages en Ruffécois

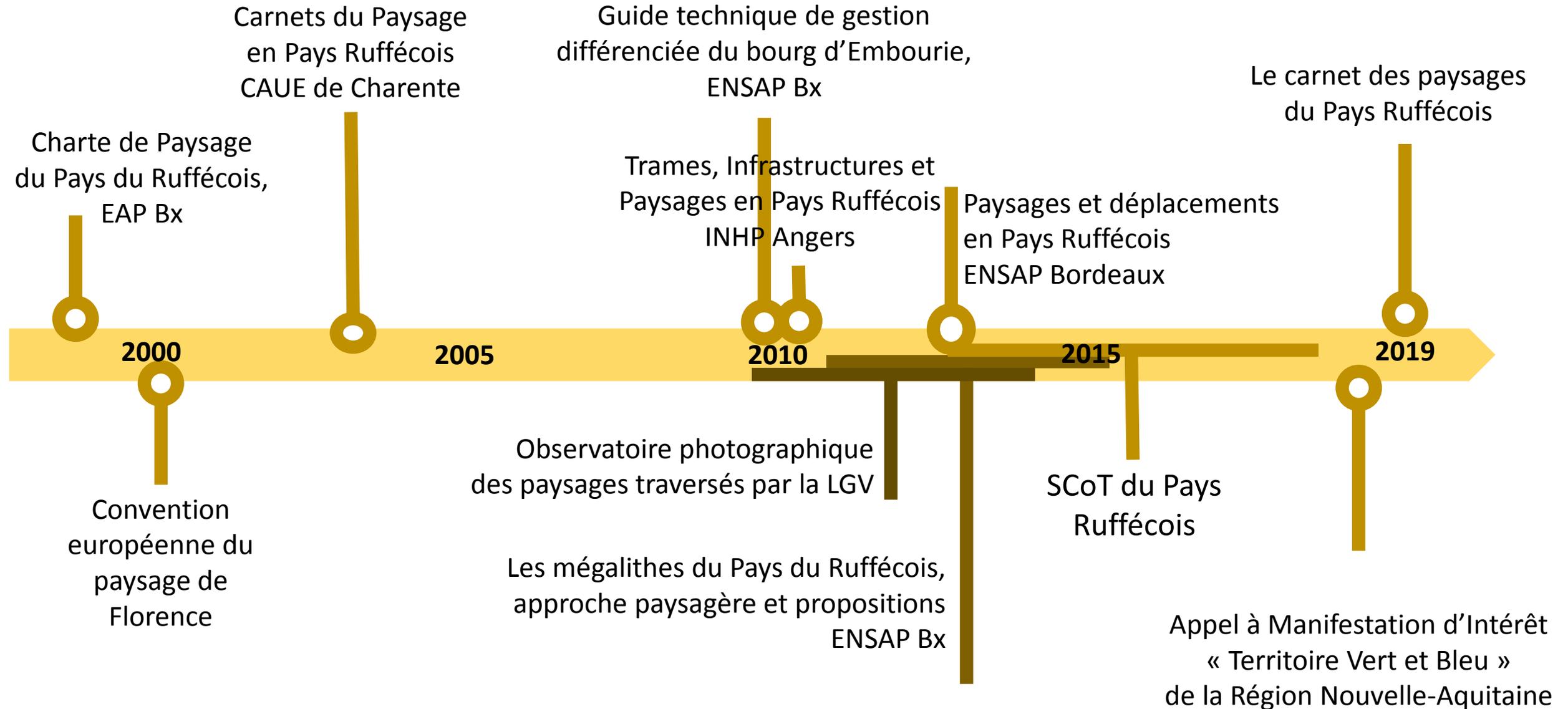
Jean-Philippe Minier

Responsable de l'antenne Paysage & Travaux
CREN Poitou-Charentes



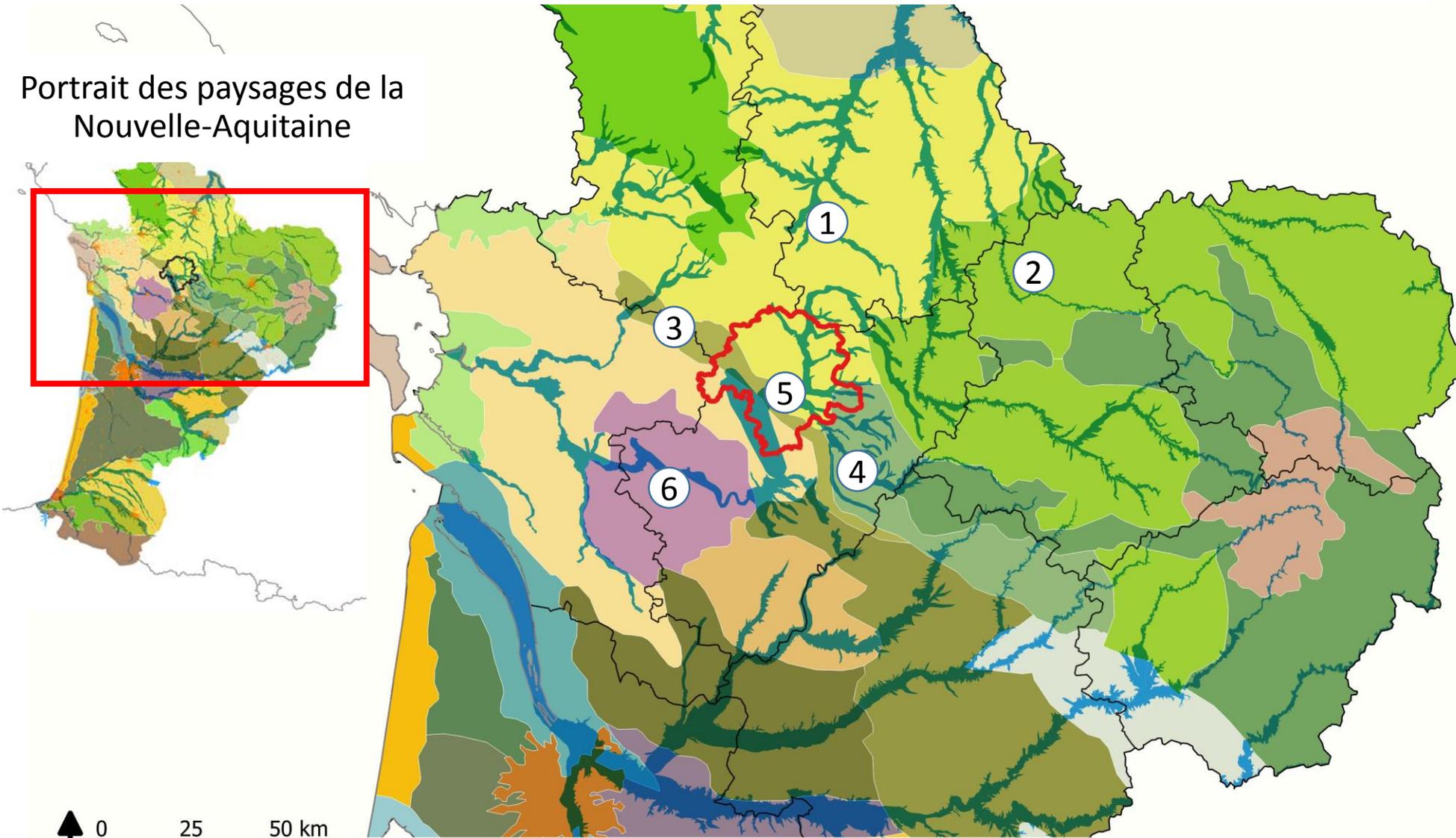


Inventaire non exhaustif de démarches et dispositifs sur les paysages du Ruffécois

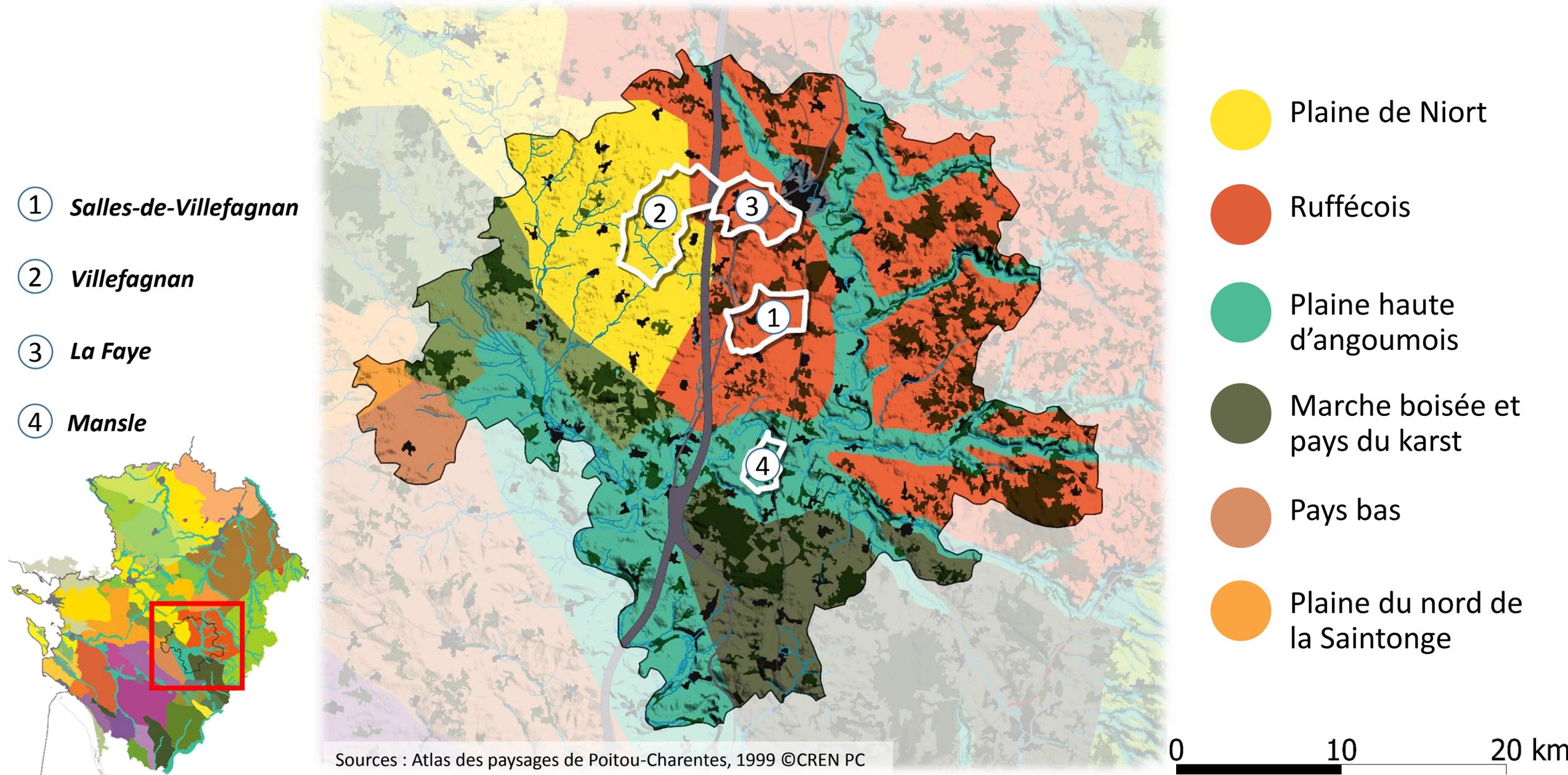


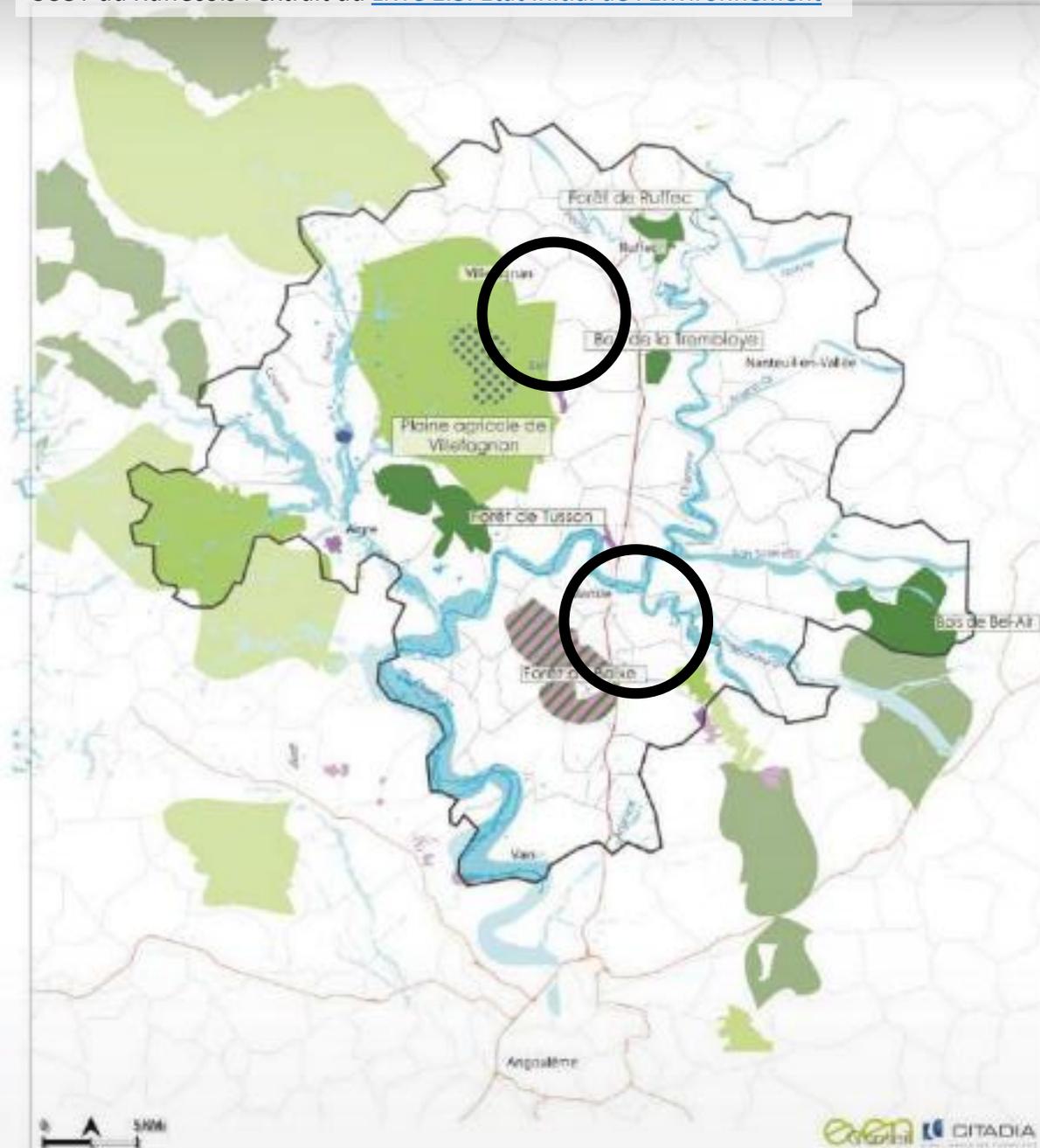
Le pays ruffécois, un territoire partagé entre des paysages de plaines, de vallées et de bois

- 1 Plaines du Haut Poitou
- 2 Marche et bas plateaux limousins
- 3 Marche boisée
- 4 Contreforts limousins
- 5 Vallée de la Charente
- 6 Vignobles Charentais



Une unité paysagère propre au pays Ruffécois





Une mosaïque naturelle riche mais affaiblie par les activités humaines

Légende

Des plaines agricoles ouvertes dominées par des cultures céréalières intensives, mais encore riches d'oiseaux de plaines et abritant ponctuellement des stations de plantes méxicales

=> ENJEU : maintien des milieux ouverts

Des bois et forêts reliques de la sylvie d'Argenson, encore connecté par un réseau de haies et bosquets

=> ENJEU : préserver les continuités écologiques arborées

Des cours d'eau et zones humides associées porteurs d'une grande richesse biologique mais ayant subi de très fortes dégradations

=> ENJEU : Réduction des pollutions, protection des zones humides

Les prairies de Leigne : une ancienne zone humide remarquable aujourd'hui cultivée qui présente un potentiel de restauration

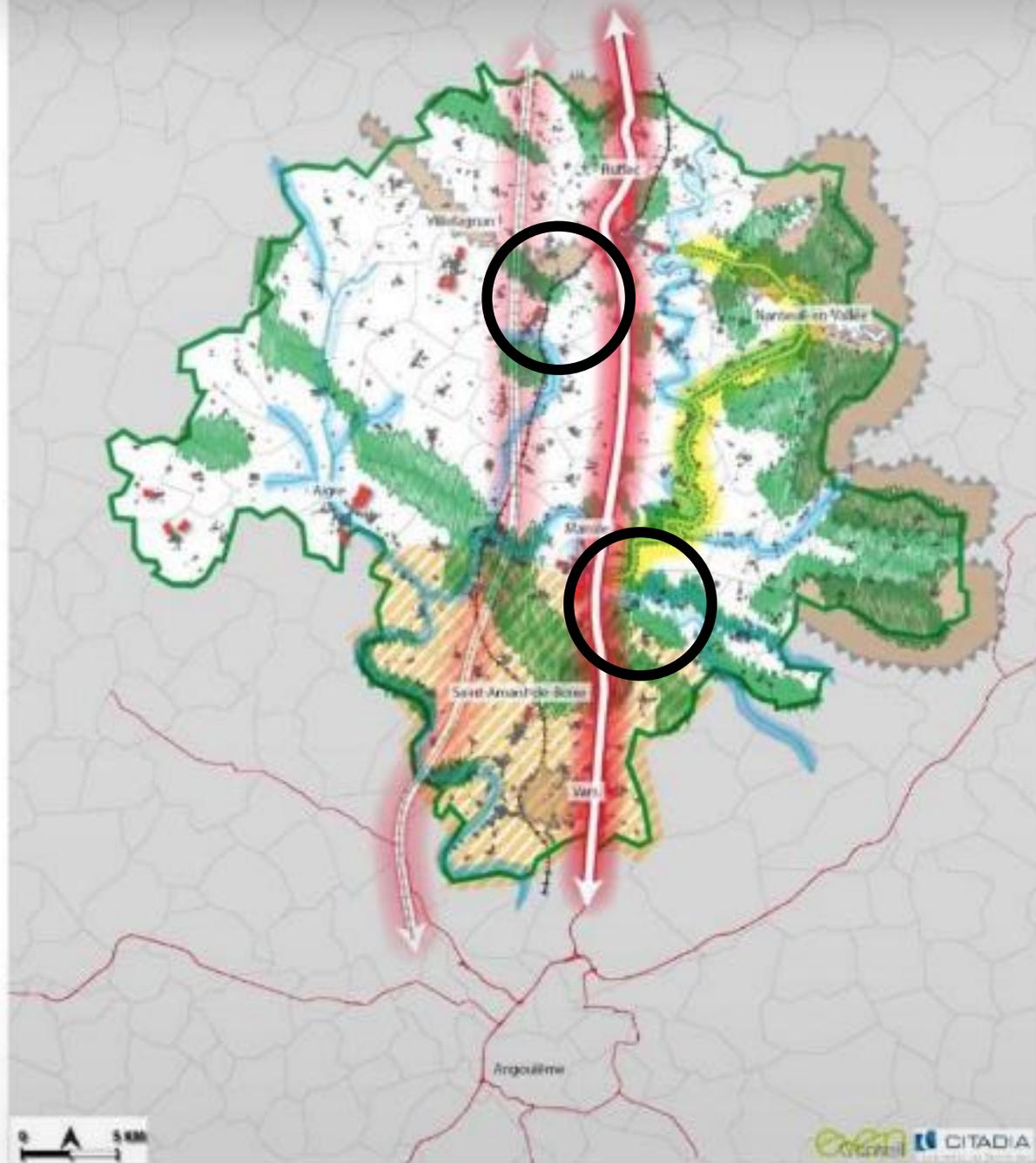
Le site de Saint-Fraigne : un ancien marais drainé qui renferme localement

=> ENJEU : Une démarche exemplaire à valoriser

Des pelouses calcicoles riches de plantes et insectes, témoins d'une activité de pâturage extensif ancienne

=> ENJEU : Conserver des zones relais ponctuelles entre les principaux réservoirs

Secteurs à enjeux mixtes : boisements et pelouses



Patrimoine paysager : synthèse

Légende

Une naturalité et une agriculture prégnantes qui contribuent à l'image attractive « nature » et « rurale » du Ruffécois

- Méandres de la Charente et de ses affluents : patrimoine paysager naturel + architectural, support d'activités de loisirs et de tourisme
- Principaux massifs boisés : rôle écologique et intérêt paysager de ces écrins qui recèlent également un patrimoine archéologique peu connu
- Points hauts (collines, crêtes) et étendues des plateaux agricoles : espaces offerts à la vue et offrant des panoramas qualitatifs

Une urbanisation contemporaine dont l'intégration paysagère est discutable (banalisation des paysages, perte d'identité paysagère)

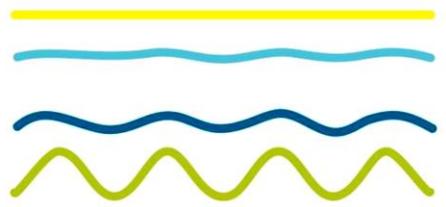
- Secteurs de plus forte progression de l'urbanisation, selon un modèle en rupture avec les codes traditionnels de l'implantation du bâti et de l'architecture locale, amenant également à consommer davantage de foncier sans pour autant garantir l'intimité des parties privatives
 - des coupures d'urbanisation à préserver et des limites d'enveloppes urbaines à traiter
 - des liens plus fédérateurs avec les espaces publics et avec les cours d'eau à renouer ou à réinventer dans les projets d'aménagement
- Entrées de village sous forme de zones économiques dont le traitement paysager est sommaire et ne tend pas à valoriser les silhouettes des bourgs
- Un patrimoine bâti (urbain et architectural) traditionnel de qualité qu'il convient de mettre en valeur dans le cadre des futurs aménagements de zones à urbaniser
Un patrimoine vernaculaire et archéologique d'intérêt qui mérite d'être mieux connu et valorisé

Un couloir de concentration d'axes majeurs de découverte et de traversée du Ruffécois, aménagés selon une logique « routière » et souffrant d'une insuffisante communication sur la richesse paysagère et patrimoniale

- RN 10 : axe principal traversant le territoire Ruffécois mais à partir duquel le signalement des atouts paysagers et patrimoniaux (pourtant présents et nombreux) reste rare et sommaire
Projet LGV
- Projet de route paysagère (pittoresque) de la vallée de la Charente

Novembre 2014

Sources : Even d'après bilan du diagnostic et capitalisation de la concertation ateliers + experts



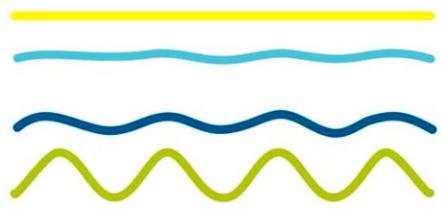
Réseau
Paysage

Nouvelle-Aquitaine

LA FAYE



Source : CREN Poitou-Charentes (nov. 2019) - BD ORTHO et CARTHAGE (IGN, 2014)



Réseau
Paysage

Nouvelle-Aquitaine

**Aménagement « urbain » basé sur le
végétal – sobriété économie du projet**

LA FAYE

Jérôme Moreau

Chargé de mission environnement
Pays Ruffécois

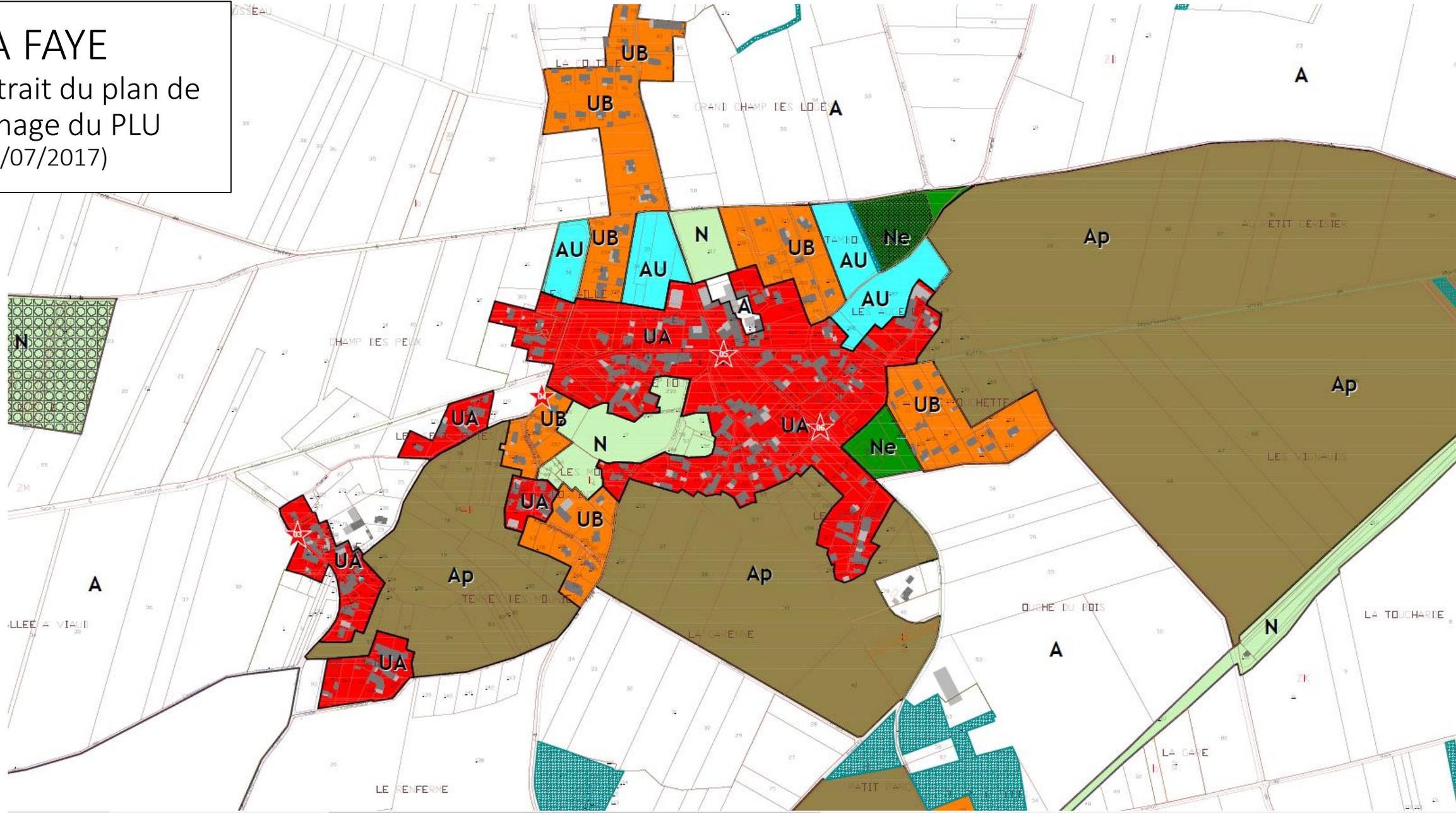
LA FAYE au fil des ans

Source : <https://remonterletemps.ign.fr/>





LA FAYE
extrait du plan de
zonage du PLU
(13/07/2017)



LEGENDE

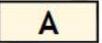
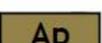
Zones urbaines

-  Zone urbaine dense du bourg et des villages
-  Zone urbaine pavillonnaire
-  Zone urbaine accueillant les projets d'équipements
-  Zone urbaine accueillant les principales activités économiques

Zones à urbaniser

-  Zone à urbaniser à court terme à vocation d'habitat
-  Zone à urbaniser à vocation économique

Zone agricole

-  Zone agricole
-  Secteur agricole d'intérêt paysager
-  Bâtiments d'intérêt architectural ou patrimonial pour lesquels est autorisé le changement de destination au titre de l'article L.123-1-5 du Code de l'Urbanisme

Zone naturelle

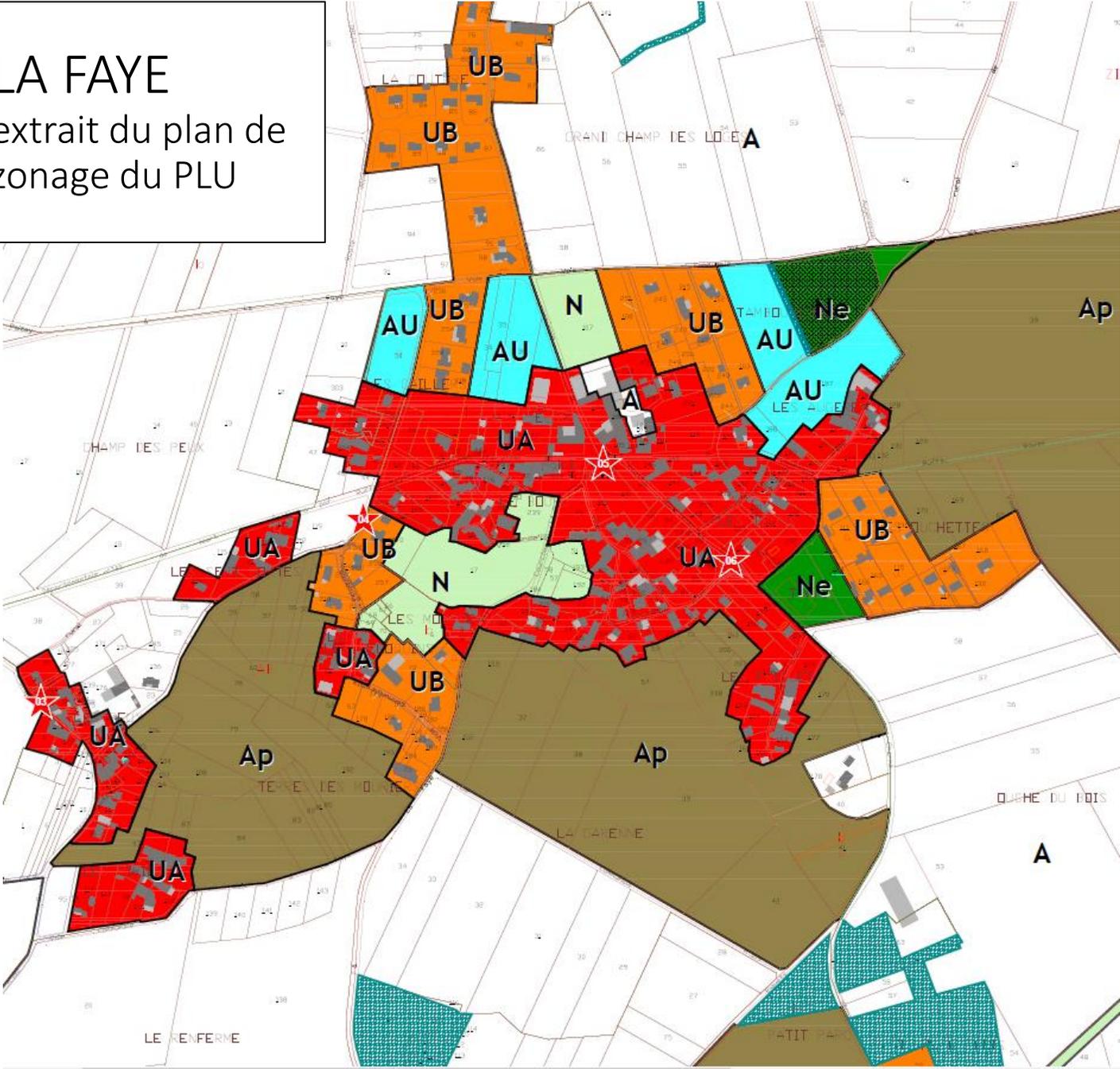
-  Zone naturelle
-  Secteur naturel de taille et de capacité d'accueil limitée intégrant des équipements de service public ou d'intérêt collectif

Autres éléments

-  Cimetière
-  Espace boisé classé (Article L130-1 du code de l'urbanisme) : ce classement concerne des bois et des haies
-  Canalisations de transport de gaz (géré par GRT Gaz)
-  ELS : Effets létaux significatifs
-  PEL : Premiers effets létaux
-  IRE : Effets létaux irréversible
-  Patrimoine protégé (Article L.123-1-5 III du code de l'urbanisme)
-  Patrimoine protégé (Article L.123-1-5 III du code de l'urbanisme) : bois
-  Patrimoine protégé (Article L.123-1-5 III du code de l'urbanisme) : haies
-  Constructions non reportées sur le cadastre numérisé émanant le DGFIP
-  Bande de recul de l'urbanisation aux abords des voies classées à grande circulation (RN10 = 100 mètres de part et d'autre de l'axe central de la voie) (Article L111-1-4 du code de l'urbanisme)
-  Limite des parcelles
-  Bâti dur
-  Bâti léger

LA FAYE

extrait du plan de zonage du PLU



LEGENDE

Zones urbaines

- UA** Zone urbaine dense du bourg et des villages
- UB** Zone urbaine pavillonnaire
- AU** Zone urbaine accueillant les projets d'équipements
- AUX** Zone urbaine accueillant les principales activités économiques

Zones à urbaniser

- AU** Zone à urbaniser à court terme à vocation d'habitat
- AUX** Zone à urbaniser à vocation économique

Zone agricole

- A** Zone agricole
- Ap** Secteur agricole d'intérêt paysager
- Bâtiments d'intérêt architectural ou patrimonial pour lesquels est autorisé le changement de destination au titre de l'article L.123-1-5 du Code de l'Urbanisme

Zone naturelle

- N** Zone naturelle
- Ne** Secteur naturel de taille et de capacité d'accueil limitée intégrant des équipements de service public ou d'intérêt collectif

Autres éléments

- Cimetière
- Espace boisé classé (Article L130-1 du code de l'urbanisme) : ce classement concerne des bois et des haies
- Canalisations de transport de gaz (géré par GRT Gaz)
- ELS : Effets létaux significatifs
- PEL : Premiers effets létaux
- IRE : Effets létaux irréversible
- Patrimoine protégé (Article L.123-1-5 III du code de l'urbanisme)
- Patrimoine protégé (Article L.123-1-5 III du code de l'urbanisme) : bois
- Patrimoine protégé (Article L.123-1-5 III du code de l'urbanisme) : haies
- Constructions non reportées sur le cadastre numérisé émanant le DGFiP
- Bande de recul de l'urbanisation aux abords des voies classées à grande circulation (RH10 = 100 mètres de part et d'autre de l'axe central de la voie) (Article L111-1-4 du code de l'urbanisme)
- Limite des parcelles
- Bâti dur
- Bâti léger

Zones urbaines

- UA** Zone urbaine dense du bourg et des villages
- UB** Zone urbaine pavillonnaire
- UE** Zone urbaine accueillant les projets d'équipements
- UX** Zone urbaine accueillant les principales activités économiques

Zone naturelle

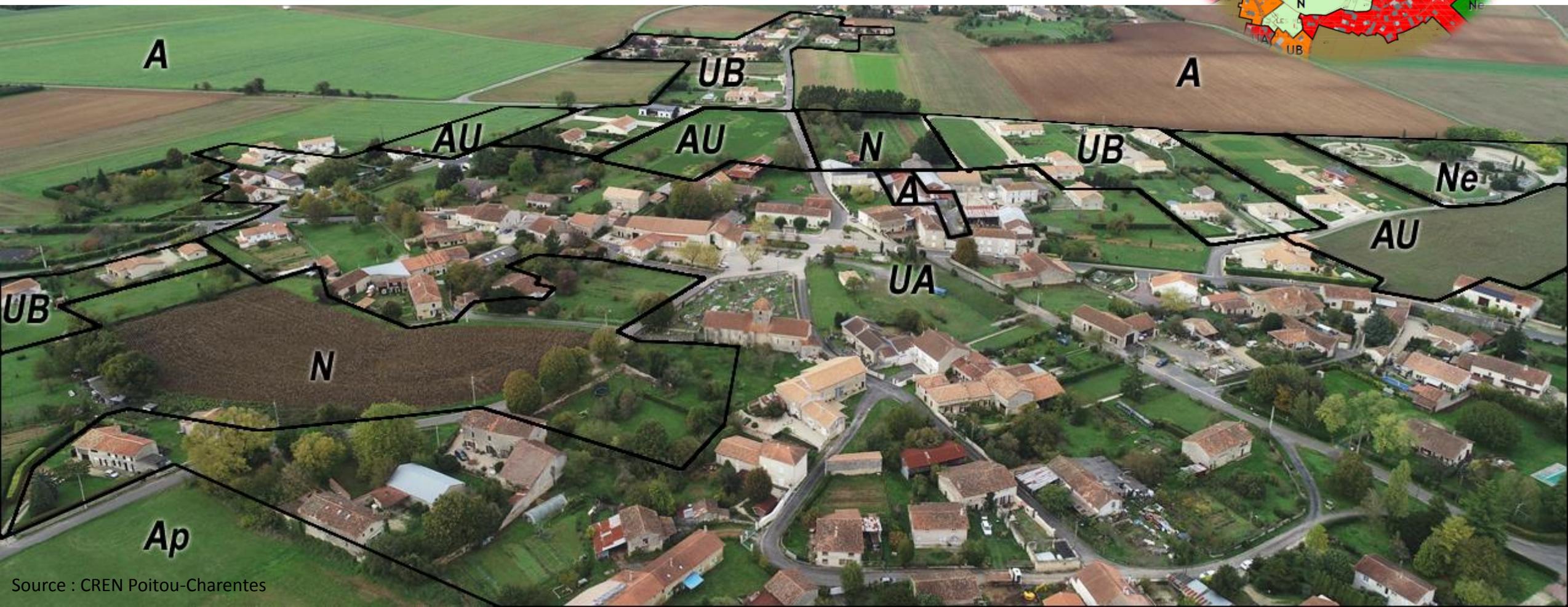
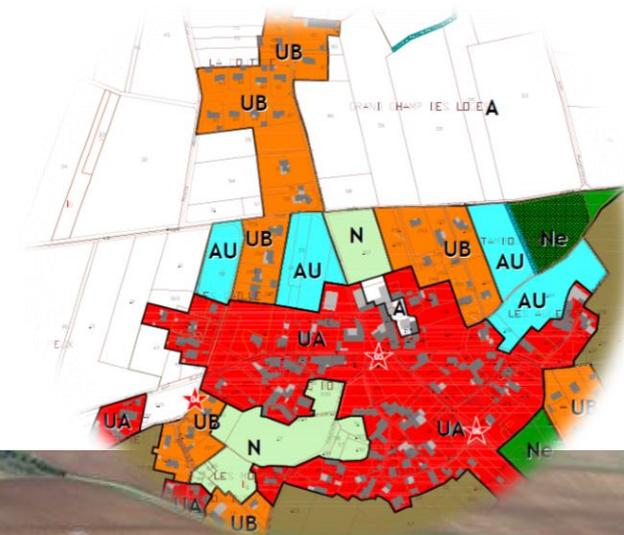
- N** Zone naturelle
- Ne** Secteur naturel de taille et de capacité d'accueil limitée intégrant des équipements de service public ou d'intérêt collectif

Zones à urbaniser

- AU** Zone à urbaniser à court terme à vocation d'habitat
- AUX** Zone à urbaniser à vocation économique

Zone agricole

- A** Zone agricole
- Ap** Secteur agricole d'intérêt paysager

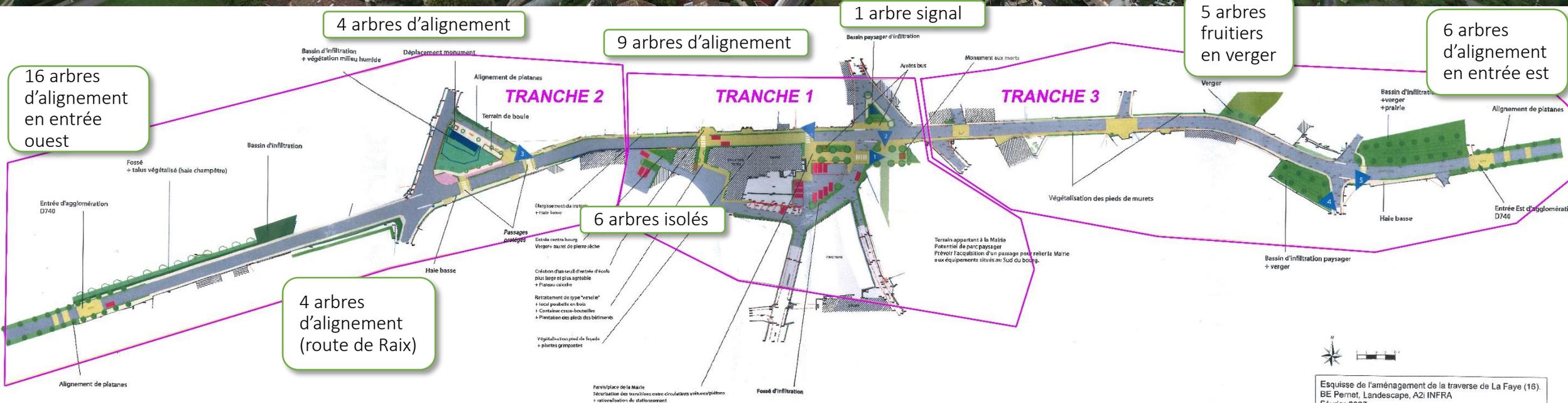




TRANCHE 2

TRANCHE 1

TRANCHE 3

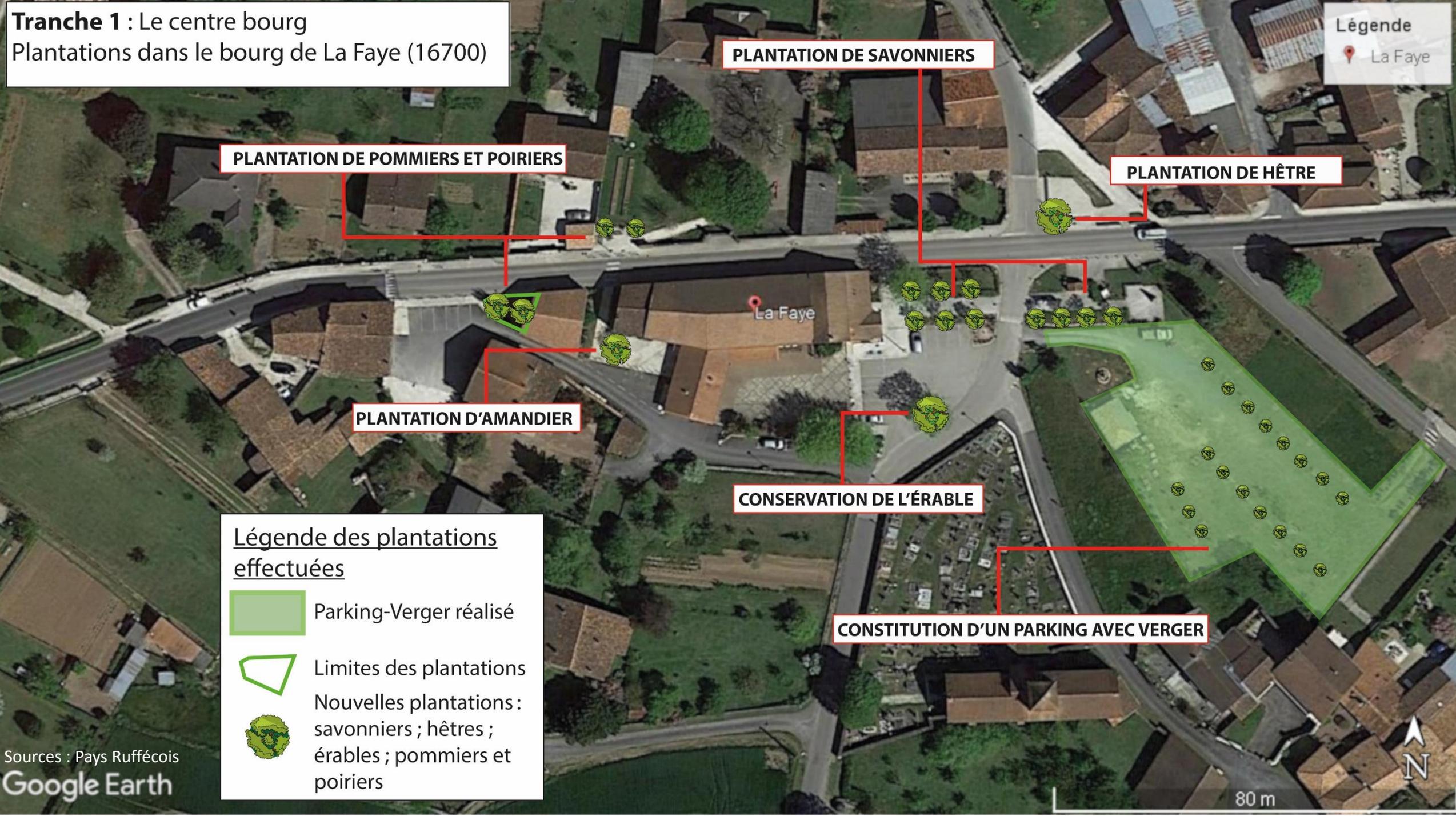


Esquisse de l'aménagement de la traverse de La Faye (16),
BE Pernet, Landescape, A21 INFRA
Février 2007

Projet de traverse de bourg (830m), 51 arbres, 166 arbustes et 330 vivaces

Tranche 1 : Le centre bourg
Plantations dans le bourg de La Faye (16700)

Légende
La Faye

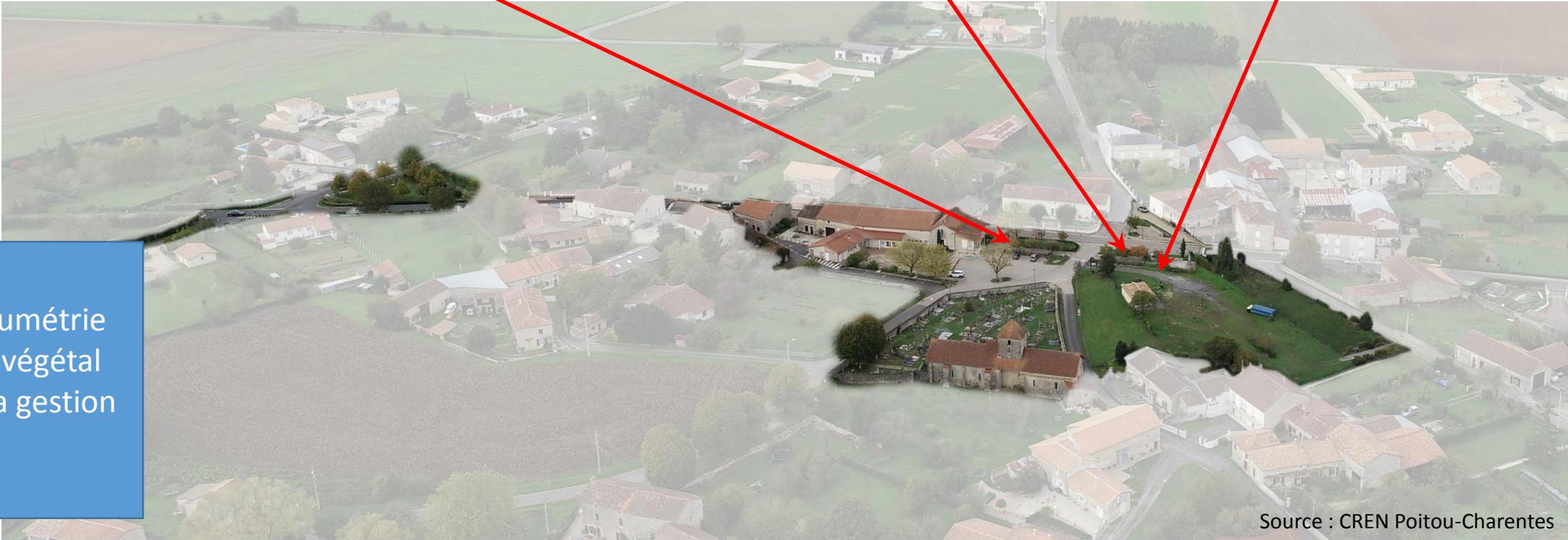


Légende des plantations effectuées

-  Parking-Verger réalisé
-  Limites des plantations
-  Nouvelles plantations : savonnières ; hêtres ; érables ; pommiers et poiriers



PLANTATION DE SAVONNIERS



Volumétrie
du végétal
et sa gestion

Espace polyvalent terre-pierre :

- Stationnement
- Aire de jeux
- Patrimoine bâti (four à pain)
- ...

CONSTITUTION D'UN PARKING AVEC VERGER



Source : CREN Poitou-Charentes





Source : CREN Poitou-Charentes

Arbre
patrimonial
&
gestion sans
herbicides



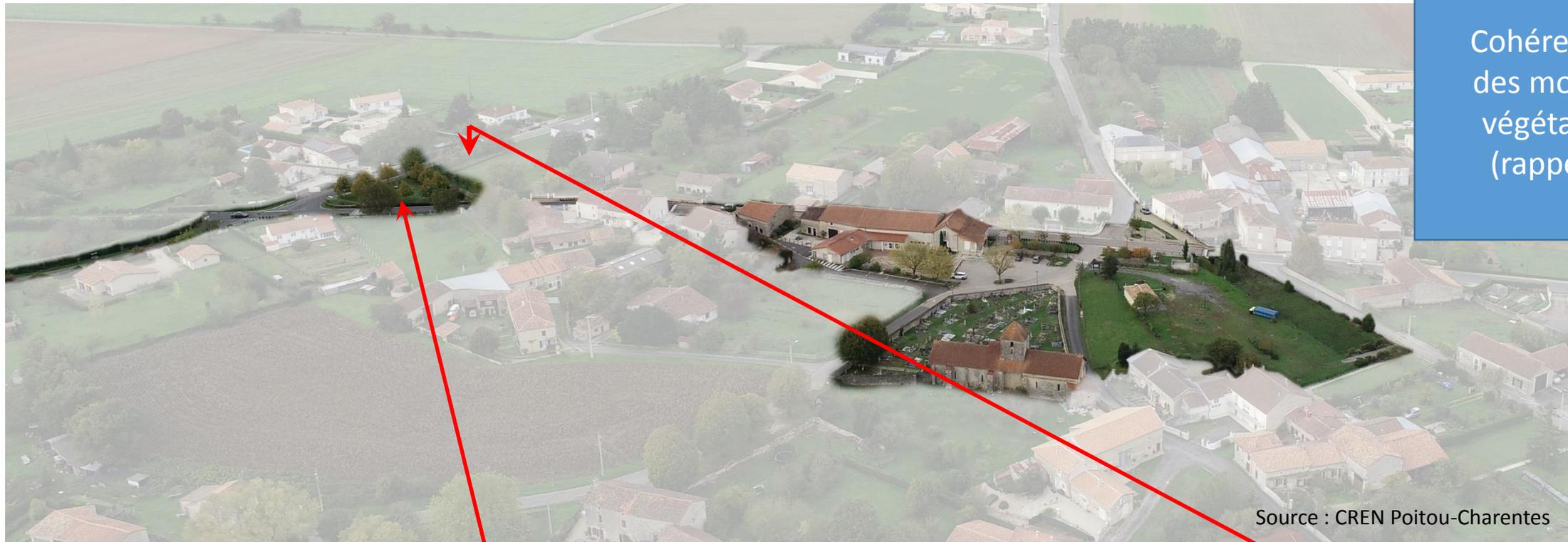
CONSERVATION DE L'ÉRABLE



Source : CREN Poitou-Charentes



espaces publics
/ espaces privés



Cohérence
des motifs
végétaux
(rappel)

Source : CREN Poitou-Charentes

